https://enseignants.se-unsa.org/Concertation-remuneration-et-les-contractuels



Concertation rémunération : et les contractuels ?

- Je suis... - Contractuel·le - Mon actu -

Date de mise en ligne : vendredi 17 février 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Concertation rémunération : et les contractuels ?

Depuis l'annonce d'une revalorisation de 10 % par le ministre, les détails se précisent et parfois pour le pire, mais ce mercredi 15 février 2023 nous avons eu du mieux.

De nouvelles propositions ont été faites par le ministère. Celui-ci a enfin entendu une partie des demandes portées par le SE-Unsa.

Pour rappel, le ministère a lancé les discussions en séparant 2 volets :

- une partie « socle » qui viserait ce fameux 10 % d'augmentation
- une partie « pacte » sur des discussions autour des missions dont les dernières annonces sont inacceptables.

Concernant la partie « socle », les contractuels se retrouvent impactés par ricochet par les propositions faites pour les fonctionnaires.

Revalorisation de l'Isae et l'Isoe

Suite aux demandes des organisations syndicales, le ministère a proposé d'augmenter l'Isae (1 200 € bruts annuels) et l'Isoe (1 256,03 € bruts annuels) à 2 000 € bruts par annuels.

Tous les personnels enseignants, CPE, PsyEN seront concernés par cette augmentation et les personnels ne bénéficiant pas de cette indemnité verront leur régime indemnitaire réévalué d'autant (conseillers pédagogiques, enseignants référents pour les élèves en situation de handicap, enseignants référents pour les usages du numérique, enseignants en milieu pénitentiaire...).

Prime d'attractivité

Pour l'instant, la déclinaison précise n'a pas été donnée, mais la prime d'attractivité des contractuels évoluerait elle aussi ; ils ne seront pas oubliés. Le ministère travaille sur une hypothèse de 1 600 € bruts par an pour les indices les plus bas. C'est une augmentation de 400 € par rapport à l'actuelle prime. Le SE-Unsa reste vigilant sur les montants qui seront prochainement présentés.

Le droit au bénéfice de l'ISSR

Le SE-Unsa revendique une modification réglementaire qui ouvrirait aux contractuels le droit au bénéfice de l'ISSR.

L'ISSR est une indemnité spéciale de remplacement. Les bénéficiaires actuels sont les fonctionnaires affectés sur des postes de remplaçants et donc amenés à se déplacer régulièrement pour se rendre dans des écoles ou établissements autres que leur résidence administrative. Ils sont éligibles à l'ISSR, plus avantageuse que les frais de déplacement.

La pénurie de recrutement par concours a créé une forte demande de contractuels, même dans le 1er degré. La pénurie a eu pour conséquence la création de contrat sur des zones et non sur des postes vacants identifiés. Pour le SE-Unsa, le remboursement des frais engagés et la compensation des contraintes liées aux missions de remplacement, possibles avec le versement de l'ISSR est une revendication essentielle.

Des avancées sur le socle... mais il reste fort à faire

Revaloriser le point d'indice
 Les mesures annoncées ne permettent toujours pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat dues à l'inflation.

Concertation rémunération : et les contractuels ?

Le format de l'enveloppe budgétaire n'est toujours pas le bon.

- Réduire les écarts de rémunération entre le 1er degré et le 2d degré
 Si les dernières propositions concernant le socle permettent de ne pas accroître les écarts de rémunérations
 femmes/hommes, pour le SE-Unsa, le montant de l'Isae doit tripler et la part fixe de l'Isoe doit doubler. Les parts
 variables doivent être nettement rehaussées pour tenir compte de la réalité des missions suite aux différentes
 réformes du collège, du LEGT et de la voie professionnelle.
- Abandonner la logique du gouvernement du « travailler plus pour gagner plus » sous-tendu par le volet « pacte ».

L'avis du SE-Unsa

C'est sous la pression syndicale que le ministère a dû faire des concessions sur le volet socle. Il doit en faire d'autres, plus significatives, sur l'ensemble du sujet des rémunérations.

La question des rémunérations au sein de notre ministère n'est pas réglée, loin de là. Pourtant, pour les personnels en place comme pour celles et ceux qui voudraient s'orienter vers les métiers de l'éducation, il y a bien urgence.